

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE VALSERHÔNE du 06 janvier 2026

Éléments réglementaires

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif (article L.2312-1 du CGCT).

Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) élaboré par l'exécutif. Il se déroule dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

L'article D2312-3 du CGCT précise les données que doit contenir le ROB :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Éléments réglementaires

L'article 13 II de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles dispositions en vertu desquelles : A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte également des informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. La délibération et le rapport sont transmis au représentant de l'Etat et sont publiés. Le DOB porte sur le budget principal de la collectivité et sur ses budgets annexes.

Éléments réglementaires M57

Certaines exigences juridiques s'appliquent préalablement au vote du budget, et s'imposent aux communes, EPCI et autres entités publiques locales **qui mettent en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57.**

Celui-ci précise que :

- **La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;**
- **Le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.**

Au cas particulier des entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements), le délai entre le débat d'orientations budgétaires et le vote de budget est donc porté **de deux mois à 10 semaines**, et le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante **est porté de 5 à 12 jours** (ou de 3 à 12 jours pour les communes de moins de 3 500 habitants).

L'allongement de ces délais vise un objectif de meilleure information des élus.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Contexte économique et financier - Projet de Loi de Finances 2026 **(PLF 2026)**

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis **au Parlement le 14 octobre 2025**, respectant ainsi les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le présent ROB présente les principales mesures concernant les communes issus du PLF 2025 présenté lors du conseil des ministres et de ce fait, ne sont pas définitives à ce jour.

Ce qu'il faut retenir du contexte national :

- **Un budget contraint pour les collectivités pour diminuer le déficit public** : un effort financier de l'ordre de **4,7 Mds€** seraient demandés aux collectivités locales en 2026 (contre 5,3 M€ demandés par le gouvernement Bayrou)
- **Une inflation limitée** : Pour 2025, la tendance se poursuit avec un taux d'inflation à 1% du fait du ralentissement sur les prix de l'énergie. La projection pour 2026 est à 1,4% => **l'IPCH servant de base pour la revalorisation des bases d'imposition serait de l'ordre de + 0,8% pour 2026**
- **Une dette publique toujours plus importante** : 3 416,3 Mds € à la fin du deuxième trimestre 2025, soit 115,6% du PIB
- **Une stabilité des taux d'intérêts**

Dans la continuité des années passées, la commune de Valserhône sera inéluctablement impactée par les mesures qui seront adoptées afin de réduire le déficit de l'Etat.

Les principales mesures impactant la commune - Projet de Loi de Finances 2026

A ce jour les impacts du PLF 2026 sur les recettes de fonctionnement de la commune seraient les suivantes :

- **Une stabilité de la DGF à son niveau de 2025 à périmètre constant (27,4 Md€)**
- **Intégrer une (nouvelle) baisse de la DCRTP de 50 % qui sert de variable d'ajustement pour financer les concours financiers de l'Etat (- 100 k€). Pour rappel, en 2025 la DCRTP a baissé de l'ordre de -163 k€ (50%) par rapport à 2024.**
- **Erosion de la compensation relative à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels de 25% (- 70 k€)**
- **Décalage de la révision de la valeur locative des locaux professionnels à 2027 (au lieu de 2026)**
- **Doublement du DILICO pour 2026 (2 Md€ contre 1 Md€ en 2025) avec dispositif étendu à plus de communes**
- **Fin du FCTVA en recette de fonctionnement (- 50 K€)**
- **La poursuite de la hausse de 3 points des cotisations employeurs à la CNRACL (en dépenses de fonctionnement)**

Soit un total d'environ 220 k€ de recettes en moins en 2026.

La situation financière de la commune (atterrissage 2025 et orientations 2026)

NB :

Les dotations (DGF) et notifications des bases d'impositions seront connues fin Mars 2026. Par conséquent les montants seront ajustés au cours de l'année.

Par ailleurs, du fait d'une volonté de la municipalité de voter un budget 2026 plus tôt, des travaux sont encore en cours avec le SGC d'OYONNAX et jusqu'à fin janvier 2026 et de fait ne sont pas encore totalement quantifiables.

Par conséquent des différences pourront apparaître entre les montants présentés au DOB et ceux qui seront présentés pour le vote de CA 2025 et BP 2026.

L'atterrissage prévisionnel de la situation financière de la commune au 31/12/2025

Atterrissage 2025 – Analyse de la section de fonctionnement

Service	Libellé	BP 2025 + DMs	CA 2025 provisoire
011	Charges à caractère général	7 345 300,88	7 176 940,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 043 552,12	13 000 000,00
023	Virement à la section d'investissement	12 656 794,36	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 400 000,00	8 996 513,21
65	Autres charges de gestion courante	2 528 870,00	2 400 000,00
66	Charges financières	733 000,00	733 000,00
67	Charges spécifiques	45 320,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	50 000,00	50 000
Total dépenses de fonctionnement		38 802 837,36	32 405 453,21

Service	Libellé	BP 2025 + DMs	CA 2025 provisoire
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 145 404,99	0,00
013	Atténuations de charges	190 000,00	270 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	37 400,00	36 267,44
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 978 235,00	1 900 000,00
73	Impôts et taxes	3 568 836,00	3 600 000,00
731	Fiscalité locale	11 460 000,00	11 500 000,00
74	Dotations et participations	9 357 313,16	9 400 000,00
75	Autres produits de gestion courante	914 996,19	1 200 000,00
77	Produits spécifiques	145 652,02	7 510 000,00*
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	5 000,00	0,00
Total recettes de fonctionnement		38 802 837,36	35 416 267,44
Résultat		0	+ 3 010 814,23

*Dont cessions pour 7 240 k€ (détail mis en annexe)

Le résultat prévisionnel de l'exercice en fonctionnement serait de l'ordre de **+ 3 011 k€ à fin 2025.**

Atterrissage 2025 – Analyse de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Code	Libellé	BP 2025 + DMs	CA prov 2025	RAR 2025
-	Dépenses d'investissement (hors opérations)	12 827 592,52	11 657 165,38	480 989,45
-	<i>Dont emprunts</i>	9 649 600,00	9 599 547,94	0
-	<i>Dont opération d'ordre</i>	1 382 74,02	1 381 612,53	0
102	V-FONCIER	1 833 040,00	309 649,88	657 390,12
103	V-TRAVAUX DE BATIMENTS	3 272 239,92	2 073 369,96	589 080,37
104	V-TRAVAUX VOIRIE, ESPACES VERTS	2 422 528,65	995 668,46	1 022 118,47
105	V-SCOLAIRE ENFANCE	166 630,43	117 849,52	48 780,91
107	V - SOCIAL PETITE ENFANCE	50 000,00	38 818,07	11 181,93
109	V-CULTURE FETES CEREMONIES	166 294,80	151 434,72	14 860,08
11	V-CADRE DE VIE / TRANSPORT / EVÈNEMENTIEL	1 645 006,91	1 381 620,05	263 386,86
120	V-OPERATIONS INFORMATIQUES	804 910,32	442 418,46	362 491,86
121	VEHICULES	447 178,00	288 658,00	158 520,00
130	V-PLAINE JEUX ET LOISIRS ARLOD	1 225 731,90	861 574,33	364 157,57
200	GROUPE SCOLAIRE ARLOD	1 800 000,00	484 508,44	0
201	GS ANCIEN COLLEGE DUMONT	1 100 000,00	176 444,97	0
202	BERGES DU RHONE	1 500 000,00	1 460 304,50	0
203	BOUCLE SPORT SANTE	1 300 000,00	766 833,77	0
204	ENTREES DE VILLE	940 000,00	202 266,79	0
205	GS ARLOD (REHABILITATION PRIMAIRE)	600 000,00	0,00	0
206	RELOGEMENT CLASSES AU CENTRE DE LOISIRS	1 701 000,00	481 284,54	0
Total dépenses d'investissement		33 802 153,45	21 889 869,84	3 972 957,62

En 2025, le montant des dépenses d'investissement serait de l'ordre de 21 890 k€ et de 12 290 k€ (hors le remboursement anticipé de 8 M€).

Les RAR 2025 en dépense serait de 3 973 k€.

Les travaux de bâtiments, des berges du Rhône et ceux du cadre de vie constituent les dépenses les plus onéreuses sur l'année 2025.

Les crédits de paiement des AP payés par la commune seraient de l'ordre de 3 973 k€, soit 32% des dépenses d'investissements (hors remboursement du prêt relai et hors RAR).

Atterrissage 2025 – Analyse de la section d'investissement

Les recettes d'investissement

Code	Libellé	BP 2025 + DMs	CA prov 2025
001	Solde exécution invest. reporté	4 081 271,29	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	12 656 794,36	0,00
024	Produits de cessions	7 546 115,39	0,00
040/041	Opération d'ordre	3 745 345,09	10 345 858,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 517 000,00	1 417 707,23
13	subventions	4 065 627,32	5 050 143,82
-	Autres recettes	190 000,00	102 650,23
Total dépenses d'investissement		33 802 153,45	16 916 359,58
Résultat (hors RAR) = (21 889 869,84 – 16 916 359,58)		0	- 4 973 510,26

Par hypothèse connue à ce jour aucun RAR en recette n'a été définie pour 2025 (à confirmer)

Hors l'excédent d'investissement reporté de 4 081 k€, **le résultat prévisionnel d'investissement de l'exercice 2025 serait de l'ordre de - 4 974 k€ (hors RAR en dépenses).**

Sans les opérations d'ordre, les subventions d'investissement constituent les recettes d'investissement les plus élevées de la commune en 2025

L'endettement de la commune au 31/12/2025

– La dette de la commune – situation en 2025

Encours de dette

- L'encours de dette au 31/12/2025 serait de **17 117 k€** (soit 1 042 € par habitant)/ 16 423 habitants (Pop INSEE 2025).

Capacité de désendettement

- En 2025, la capacité de désendettement est de **3,6 années de CAF brute** (seuil de prudence à 10)

Structure de la dette (appréciation du risque)

- La charte de bonne conduite « Gisslen» prévoit dans l'engagement n°3 (reprise dans la circulaire du 25 juin 2010) la classification des emprunts selon deux indicateurs : indice sous-jacents (de 1 à 6) traduisant la complexité de l'indice et structures des emprunts (de A à F) traduisant le degré de complexité et de dangerosité de la formule de calcul.
- En synthèse:
 - ✓ Au 31 décembre 2025, la commune a mobilisé **20 prêts** :
 - ❖ **18 emprunts classiques** : 12 703 k€ (extinction du dernier emprunt en 2044)
 - ❖ **1 prêt relais** : 3 000 k€ (remboursement intégral prévu en 2028 (3 M€))
 - ❖ **1 PPP** : 1 414 k€ (fin prévue en 2031)
 - ✓ Aucun emprunt est à risque => l'ensemble des prêts **est classé 1A**

L'endettement de la commune sur les prochaines années

	CRD au 01/01/2026	Amortissement du capital 2026	Remboursement anticipé du prêt relai	CRD au 01/01/2027
Budget Principal	17 116 895 €	1 603 357 €	1 218 904 €* 	14 294 634 €

Année	Dettes réelles			Dettes classiques			Prêt relais			Dettes Contrat PPP		
	Amortissement	Intérêts	Annuité	Amortissement	Intérêts	Annuité	Amortissement	Intérêts	Annuité	Amortissement	Intérêts	Annuité
2024	5 604 180,86	1 160 186,74	6 764 367,60	1 365 188,57	584 981,69	1 950 170,26	4 000 000,00	522 936,67	4 522 936,67	238 992,29	52 268,38	291 260,67
2025	9 599 087,96	718 959,81	10 318 047,77	1 353 672,44	522 230,98	1 875 903,42	8 000 000,00	150 745,00	8 150 745,00	245 415,52	45 983,83	291 399,35
2026	2 822 261,17	582 155,17	3 404 416,34	1 351 432,05	446 041,14	1 797 473,19	1 218 904,00	96 472,84	1 315 376,84	251 925,12	39 641,19	291 566,31
2027	2 875 200,24	483 591,95	3 358 792,19	1 315 572,86	398 380,43	1 713 953,29	1 300 982,00	52 109,74	1 353 091,74	258 645,38	33 101,78	291 747,16
2028	1 819 114,26	394 605,86	2 213 720,12	1 073 469,68	350 906,11	1 424 375,79	480 114,00	17 279,30	497 393,30	265 530,58	26 420,45	291 951,03
2029	1 294 304,86	339 978,77	1 634 283,63	1 021 550,45	320 578,32	1 342 128,77				272 754,41	19 400,45	292 154,86
2030	1 191 550,96	300 368,15	1 491 919,11	911 385,99	289 806,64	1 201 192,63				280 164,97	10 561,51	290 726,48
2031	883 826,09	267 018,04	1 150 844,13	798 751,73	260 928,78	1 059 680,51				85 074,36	6 089,26	91 163,62
2032	816 178,61	235 029,03	1 051 207,64	816 178,61	235 029,03	1 051 207,64						
2033	798 068,86	206 987,14	1 005 056,00	798 068,86	206 987,14	1 005 056,00						
2034	817 047,73	178 204,07	995 251,80	817 047,73	178 204,07	995 251,80						
2035	837 094,49	147 996,25	985 090,74	837 094,49	147 996,25	985 090,74						
2036	858 270,84	116 678,86	974 949,70	858 270,84	116 678,86	974 949,70						
2037	780 642,13	83 804,14	864 446,27	780 642,13	83 804,14	864 446,27						
2038	673 027,16	52 002,46	725 029,62	673 027,16	52 002,46	725 029,62						
2039	255 567,98	20 678,69	276 246,67	255 567,98	20 678,69	276 246,67						
2040	145 883,30	11 537,32	157 420,62	145 883,30	11 537,32	157 420,62						
2041	74 496,79	5 366,93	79 863,72	74 496,79	5 366,93	79 863,72						
2042	76 321,96	3 541,76	79 863,72	76 321,96	3 541,76	79 863,72						
2043	78 191,85	1 671,87	79 863,72	78 191,85	1 671,87	79 863,72						
2044	19 845,82	120,45	19 966,27	19 845,82	120,45	19 966,27						
Total	32 320 163,92	5 310 483,46	37 630 647,38	15 421 661,29	4 237 473,06	19 659 134,35	15 000 000,00	839 543,55	15 839 543,55	1 898 502,63	233 466,85	2 131 969,48

*Remboursement de 1 218 K€ du prêt relais AFL en 2026 par la recette de CFG liée à la plaine des sports

L'endettement de la commune sur les prochaines années

Extinction dette totale (yc Prêt relais et PPP)



Les orientations 2026 de la commune de Valserhône

Les dépenses de fonctionnement 2026

Service	Libellé	BP 2025 + DMs	CA 2025 prov	BP 2026
011	Charges à caractère général	7 345 300,88	7 176 940,00	7 200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 043 552,12	13 000 000,00	13 130 500,00
023	Virement à la section d'investissement	12 656 794,36	0,00	10 956 930,63
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 400 000,00	8 996 513,21	2 400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 528 870,00	2 400 000,00	2 300 000,00
66	Charges financières	733 000,00	733 000,00	600 000,00
67	Charges spécifiques	45 320,00	45 000,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	50 000,00	0,00	50 000,00
Total dépenses de fonctionnement		38 802 837,36	32 351 453,21	36 731 930,63

Un budget prudent au regard de la conjoncture nationale :

Une diminution des dépenses de fonctionnement qui démontre que la commune souhaite maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

De ce fait, **les crédits alloués au BP 2026 diminuent d'environ 420 k€ (hors 023) par rapport au BP 2025** du fait principalement de :

- **la diminution des autres charges de gestion courante** (fin des subventions exceptionnelles aux clubs sportifs) et des intérêts de la dette
- **une stabilité des charges à caractère général et de la masse salariale**
- **Maintien de la provision de 50 K€** pour les créances douteuses pour 2026, qui sera récurrente sur les prochaines années.

Les recettes de fonctionnement 2026

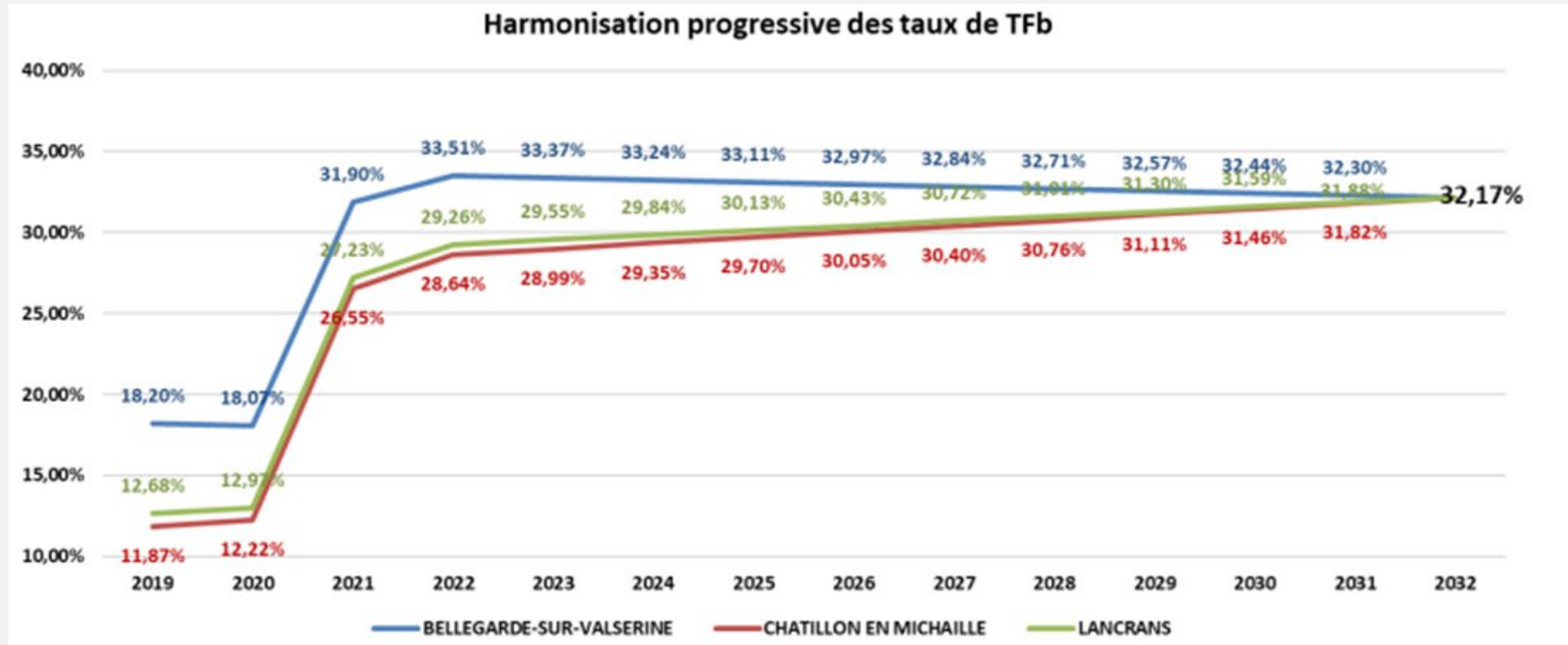
Service	Libellé	BP 2025 + DMs	CA provisoire 2025	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 145 404,99	0,00	9 244 530,63
013	Atténuations de charges	190 000,00	270 000,00	200 000,00
042	Opérat ordre transf. entre sections	37 400,00	36 267,44	37 400,00
70	Prod. services, domaine,	1 978 235,00	1 900 000,00	1 900 000,00
73	Impôts et taxes	3 568 836,00	3 600 000,00	3 600 000,00
731	Fiscalité locale	11 460 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
74	Dotations et participations	9 357 313,16	9 400 000,00	9 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	914 996,19	1 200 000,00	900 000,00
77	Produits spécifiques	145 652,02	7 510 000,00	150 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	5 000,00	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement		38 802 837,36	35 416 267,44	36 731 930,63
Résultat		0	3 010 814	0

Des hypothèses prudentes au regard du contexte national 2026 :

- **Produit de service** : stabilité entre le BP 2025 et le BP 2026
- **Sur les impôts et taxes** : Légère augmentation de la fiscalité directe locale pour 2025 (+0,8%)
- **Sur les dotations et concours financiers de l'Etat** : Diminution prévisionnelle à l'aune du contexte national (cf. page 8)
- **Autres produits de gestion** : Stabilité par rapport à 2025
- **Pas de reprise de provisions**

=> Des recettes de fonctionnement qui diminueraient en 2026 par rapport à 2025.

Rappel de l'harmonisation fiscale des 3 « anciennes communes » à horizon 2032



Taux de la fiscalité directe votés en 2024 par les communes

Source : DGFIP

En %

(au 19 août 2024)

Code commune	Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation
01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	37,25	48,00	12,25
01033	VALSERHONE	32,17	44,68	17,94
01034	BELLEY	30,82	49,05	18,92
01053	BOURG EN BRESSE	39,07	82,25	22,33
01283	OYONNAX	38,94	87,54	17,97

PROPOSITION :

Stabilisation des taux D'IMPOSITION POUR 2026

Taux 2025

TFPB : 32,17%
TFNPB: 44,68%
THRS :17,94 %

Taux 2026

TFPB : 32,17%
TFNPB: 44,68%
THRS :17,94 %

Stabilisation des taux d'imposition pour 2026

Focus sur les dépenses de personnel

Durée annuelle du temps de travail :

Nombre total de jours sur l'année	365 jours
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jours
Congés annuels : 5 x obligations hebdomadaires de travail	- 25 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	= 228 jours
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 h (arrondi à 1 600 h)
Journée de solidarité	+ 7 heures
Total heures	1 607 heures

Garanties minimales :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 h et 5 h ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 h et 7h.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 h sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes

Libellé	2025	2026
Total charges de personnel	12 803 695,20	13 130 500
<i>Traitement</i>	6 869 519,21	6 895 000
<i>Autres Traitements</i>	26 646,90	
<i>Rémunération apprentis</i>	27 277,96	42 000
<i>Heures Supplémentaires et complémentaires</i>	70 139,66	64 000
<i>Astreintes</i>	74 764,93	74 000
<i>N.B.I.</i>	21 399,92	25 000
<i>S.F.T.</i>	87 629,25	94 000
<i>Régime indemnitaires (Y compris transfert primes/points)</i>	1 319 477,03	1 330 000
<i>Autres rémunérations</i>	100 932,00	155 900
<i>Remboursement de frais</i>	4 334,25	4 100
<i>Participations employeur mutuelle</i>	24 251,02	72 000
<i>Contributions employeur</i>	3 677 785,05	3 825 000
<i>Hors Flux</i>	499 538,02	549 500

Focus sur relations financières avec la communauté de communes pour 2026

Focus sur relations financières avec la communauté de communes pour 2026

Pour 2026 l'enveloppe de refacturation de la commune de Valserhône à la Communauté de communes serait **de l'ordre de 62,78 k€**

Libellé	Proposition 2026 avec les conventions actuelles
Entretien zones d'activité	62 780,00 €

A l'inverse, pour 2026, le remboursement du personnel de la communauté à la Communes à la commune de Valserhône serait **de l'ordre de 95 k€**

Libellé	Proposition 2026 avec les conventions actuelles
Directeur de la DSTP	41 000,00 €
Gestion administrative de la DSTP	11 000,00 €
Mise à disposition USOM	43 000,00 €
	95 000,00 €

Les investissements 2026

Les investissements nouveaux et l'actualisation des APCP pour l'année 2026

Les dépenses d'investissement 2026 (en cours de finalisation et hors APCP et RAR)

2026	BP 2026 AU 21/11//2025
ADMINISTRATION GENERALE	80 000,00
BATIMENTS	1 393 800,00
COMMUNICATION	364 000,00
COORDINATION PROJET	70 000,00
CONSERVATOIRE	30 300,00
CULTURE	51 000,00
ECONOMIE / FONCIER	194 000,00
ESPACE VERT	252 500,00
EVENEMENTIEL	0,00
HYGIENE	4 000,00
INFORMATIQUE	266 532,80
MEDIATHEQUE	8 400,00
NETTOYAGE BATIMENTS HORS BATIMENTS SCOLAIRES	31 368,00
PARC DE VEHICULES	352 500,00
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	5 000,00
PETITE ENFANCE	6 624,00
PERI-SCOLAIRES	11 500,00
RESTAURATION	95 000,00
SCOLAIRE	40 000,00
TRANSPORT	227 000,00
URBANISME	30 000,00
USVP	2 400,00
VIE ASSOCIATIVE	15 000,00
VRD VOIRIE	1 867 890,15
VIE DES QUARTIERS	30 000,00
Total	5 428 814,95

Les nouveaux investissements pour 2026 connus à ce jour sont de l'ordre de 5 429 k€

Les 2 opérations conséquentes prévues en 2026 sont :

- **Les VRD liées à la voirie** (représente 34% des dépenses d'investissement)
- **Les travaux liés aux bâtiments** (représente 26%)

Le détail des AP/CP est présenté de la page 32 et 33.

Le financement prévisionnel des investissements 2026 (en cours de finalisation)

	BP 2026
Dépenses d'investissement* (dont RAR)	26 584 245
Dépenses d'investissement	26 584 245
<i>Dont CP 2026</i>	13 755 357,86
Ressources propres* (hors 040/041)	13 320 264
Épargne brute prévisionnelle 2026	5 403 500
Subventions d'investissement	3 564 230
FCTVA, TA	4 352 534
Produits de cessions	0
Emprunts	0
Fonds de roulement de la commune	13 217 488
✓ Equilibre du budget	0

*Détail page 35 et 36

En 2026, les dépenses d'investissement seraient de 26,6 M€ qui seraient financées de la manière suivante :

- 50 % par l'utilisation du fonds de roulement
- 20% par l'épargne brute
- 16% par les autres recettes d'investissements (FCTVA, taxe d'aménagement)
- 14% par les subventions d'investissement

Les APCP 2025

Pour rappel, il a été proposé de réaliser **7 AP/CP** sur les exercices de 2025 à 2030

- **BERGES DU RHONE**
- **AXE DES USAGES**
- **GS ARLOD (Maternelle)**
- **GS ARLOD (élémentaire)**
- **GS ANCIEN COLLEGE**
- **AMENAGEMENTS CYCLABLES**
- **RELOGEMENT CLASSES AU CENTRE DE LOISIRS**

APCP A JUIN 2025	A	B	C	D	E	F	A+B+C+D+E+F
	realisé en 2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	TOTAL TTC
202 BERGES DU RHONE	133 476,90	1 500 000,00	1 800 271,10	0,00	1 500 000,00	2 270 501,00	7 204 249,00
203 BOUCLE SPORT SANTE	45 177,98	1 300 000,00	254 822,02	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
200 GS ARLOD(Construction maternelle)	100 754,11	1 800 000,00	1 500 000,00	700 000,00	99 245,89	0,00	4 200 000,00
205 GS ARLOD (rehabilitation Primaire)		600 000,00	2 200 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	4 200 000,00
201 GS ANCIEN COLLEGE (louis Dumont)	22 489,57	1 100 000,00	1 300 000,00	577 510,43	0,00	0,00	3 000 000,00
204 ENTREES DE VILLE ET MOBILITES DOUCES majorée pour 2026	0,00	940 000,00	1 266 800,00				2 206 800,00
206 RELOGEMENT CLASSES AU Centre de loisirs		1 701 000,00	579 000,00				2 280 000,00
	301 898,56	8 941 000,00	8 900 893,12	2 677 510,43	1 599 245,89	2 270 501,00	24 691 049,00

Les APCP ajustés pour 2026

PROJET AU 31 10 2025		A	B	C	D	E	F	A+B+C+D+E+F
LIEBELLE OPERATIO	realisé en 2024	Ralisé +Ens au 18 11 2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	TOTAL TTC	
202 BERGES DU RHONE + Pump Track	133 476,90	1 460 304,50	2 395 431,05	0,00	2 030 549,40	1 184 487,15	7 204 249,00	
203 BOUCLE SPORT SANTE	45 177,98	766 833,77	787 988,25	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	
200 GS ARLOD(Construction maternelle)	100 754,11	484 508,44	3 253 263,71	361 473,75	0,00	0,00	4 200 000,00	
205 GS ARLOD (rehabilitation Primaire)		0,00	2 590 000,00	1 610 000,00	0,00	0,00	4 200 000,00	
201 GS ANCIEN COLLEGE (louis Dumont)	22 489,57	176 444,97	620 426,18	2 180 639,28	0,00	0,00	3 000 000,00	
204 ENTREES DE VILLE ET MOBILITES DOUCES majorée pour 2026		202 266,79	2 309 533,21				2 511 800,00	
206 RELOGEMENT CLASSES AU Centre de loisirs		481 284,54	1 798 715,46				2 280 000,00	
TOTAL	301 898,56	3 571 643,01	13 755 357,86	4 152 113,02	2 030 549,40	1 184 487,15	24 996 049,00	

Ajustement des AP/CP pour 2026, compte tenu de :

- **L'avancée des travaux en 2025** : Réalisé prévisionnel au 31 octobre 2025 de 1 389 k€ et de l'avancée des travaux (engagements estimés à 2 183 k€* à fin novembre 2025), soit **un montant global de CP de l'ordre de 3 572 k€ à fin 2025.**
- Revalorisation de l'AP 204 « entrées de ville » de + 305 k€

=> Un montant de crédit de paiement pour 2026 de l'ordre de 13 755 k€

NB : Dans le cas où les engagements de 2025 ne seraient pas compléments réalisés, ces derniers seraient reportés sur les crédits de paiement des prochaines années

Annexe

Le détail des cessions 2025

Dynacité	5 700 000,00
IKRAM	900 000,00
Résidence senior (vente liée à l'achat Credo)	0,00
Ancienne école Lancrans	400 000,00
SCI DAV Kiné	240 000,00
Produits de cessions	7 240 000,00

Le détail des investissements 2026

	2026
SOLDE APCP AU 21 11 2025	13 755 357,86
INVESTISSEMENT DES SERVICES AU 21 11 2025	5 428 814,95
RAR AU 21 11 2025	3 972 957,62
TOTAL TRAVAUX	23 157 130,43
EMPRUNT	1 351 432,05
EMPRUNT PRÊT RELAIS lié à la Plaine des Sports(AFL)	1 218 904,00
PPP	251 925,12
FONDS DE CONCOURS	
Dégrilleur Auto PR L Armand	6 019,00
Moe Step Bellegarde	15 047,00
Attributions de compensation A VERSER	
Marechal Leclerc	160 839,00
Suppression PR Eaux pluviales Crozet	20 063,00
Participation solde Picoly	329 185,00
AC compétence ECO pour 2026	73 700,00
TOTAL	26 584 244,60

Le détail des ressources de la commune en 2026 pour financer les investissements

RECETTES issues de 2025	13 263 980,25
Estimation CAF brute 2026 (hors prime assurances)	4 124 500,00
Versement Assurance sur réparations sinitres ARLOD 1 5000 K€ Estimation 1 579 K€ - 300 K€ déjà versé en 2025 =1 279 K€	1 279 000,00
PUP (de 2025 entierement encaissé sur 2025) (1 732 718,46€)	0,00
CFG CCTVI liée à la plaine des Sports	1 218 904,00
FCTVA APCP ESTIMATION sur 15 025 k€ à 16,404% + 2 464 K€ à 88%= 2 180 k€	2 180 000,00
FCTVA 2026 sur ENS et partis pris de 2025 de 2025 (16,404% * 3 835 k€) =630 k€	629 734,35
FCTVA 2026 sur travaux des services RAR + Service (3 972 k€ + 6 748 k€)*16,404% = 1 758 k€ à 70% = 1 230 k€	1 230 000
Subventions APCP	
Region AURA	510 106,00
Departement Ain	473 000,00
DETR	662 220,00
CNR	600 000,00
Cessions de Terrain 2026	0,00
FONDS concours CCTVI sur refuge	100 000,00
PRÊT LONG TERME	0
Taxe d'aménagement	312 800,00
TOTAL	26 584 244,60
Solde	0

CAF brute
2026 avec
le solde de
l'assurance
:
5 403 500 €

Focus sur les ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS en investissement

AC A VERSER EN INVESTISSEMENT	2026
Marechal Leclerc	1 60 839,00
Suppression PR Eaux pluviales Crozet	20 063,00
Participation solde Picoly	329 185,00
AC compétence ECO pour 2026	73 700,00
Total	583 787,00

Lexique

AC : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

DCRTP : DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DGF : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

DILICO : DISPOSITIF DE LISSAGE CONJONCTUREL DES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

FCTVA : FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

FNGIR : FONDS NATIONALE DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

IPCH : INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISE

PUP : PROJET URBAIN PARTENARIAL

Merci pour votre attention